Objectif

Un rendez-vous annuel incontournable

Depuis plusieurs années, le Conseil du patronat du Québec (CPQ), en collaboration avec la Commission des normes du travail (CNT), invite les employeurs, les responsables des ressources humaines et tout spécialiste des relations du travail à venir se mettre au fait des dernières tendances et des nouveautés en matière de normes du travail.

Des conférences pertinentes et actuelles

La Direction générale des affaires juridiques de la CNT informera les participants à ce colloque des récentes modifications à la *Loi sur les normes du travail*. Des avocats chevronnés de cette équipe entretiendront également l'assistance du traitement qu'accorde la CNT aux plaintes de nature psychologique et des plus récentes statistiques sur ce sujet, ainsi que de l'interprétation jurisprudentielle qu'ont reçue les dispositions législatives portant sur le harcèlement psychologique. De plus, une attention particulière sera accordée à la gestion des congés fériés, y compris la Fête nationale.

Chaque participant recevra un document étoffé, fruit du travail des avocats de la Direction générale des affaires juridiques de la CNT, traitant de l'interprétation jurisprudentielle des dispositions législatives régissant les rapports individuels de travail au Québec.

De plus, d'autres sujets d'actualité seront abordés par des experts issus du milieu patronal qui partageront leurs connaissances et leur expérience pratique dans le domaine. Il sera question notamment de :

- la démarche du contrôle judiciaire qui a été réévaluée récemment par la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Dunsmuir* c. *Nouveau-Brunswick*, ainsi que des normes de contrôle applicables dans différentes situations;
- l'obligation de l'employeur d'accommoder un employé absent fréquemment en raison de son état physique ou de santé, à la lumière des enseignements de la Cour suprême du Canada dans l'arrêt récent *Hydro-Québec* c. *Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec*.

Des échanges profitables

Les participants à ce colloque auront l'occasion d'en connaître davantage sur les relations du travail et de soumettre leurs questions aux spécialistes regroupés pour la circonstance.

Il s'agit donc d'un événement à ne pas manquer qui permettra à chacun d'intégrer différents concepts et de les mettre en application dans sa gestion des ressources humaines afin d'en maximiser l'efficacité.

Note aux participants

Renseignements et inscription
M^me^ Rita Lefebvre (poste 229)
rlefebvre@cpq.qc.ca

Cette activité est admissible en vertu de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*.

Aucun remboursement ne sera effectué après le 27 octobre 2008.

Conseil du patronat du Québec

1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7

Tél. : 514.288.5161 1 877.288.5161
Téléc. : 514.288.5165

www.cpq.qc.ca

Colloque

LE POINT
sur les normes du travail

QUÉBEC
Le mercredi 5 novembre 2008 – 8 h à 12 h
Hôtel Hilton
1100, boul. René-Lévesque Est, Québec
Salle Courville/Morency

MONTRÉAL
Le jeudi 6 novembre 2008 – 8 h à 12 h
Hôtel Omni Mont-Royal
1050, rue Sherbrooke Ouest, Montréal
Salon Printemps

Colloque organisé par

Conseil du patronat du Québec

en collaboration avec

Commission des normes du travail
Québec

Programme

Conférenciers

8 h	Inscription	
8 h 30	Mot de bienvenue	**M. Michel Kelly-Gagnon** Président Conseil du patronat du Québec
8 h 40	Présentation des modifications à la *Loi sur les normes du travail* adoptées en 2007-2008	**Me Christian Reid** Poirier, Rivest, Fradette Commission des normes du travail
8 h 55	Jours fériés, jours chômés, Fête nationale : mode d'emploi	**Me Christian Reid** Poirier, Rivest, Fradette Commission des normes du travail
9 h 10	Le traitement des plaintes pour harcèlement psychologique par la Commission des normes du travail : critères, chiffres et interprétation	**Mes Ginette Breton et Anne Des Roches** Poirier, Rivest, Fradette Commission des normes du travail
9 h 50	Période de questions	
10 h	Pause	
10 h 20	La démarche du contrôle judiciaire revue et corrigée par la Cour suprême : retour à la case départ?	**Me Pierre Pilote** Associé Gowlings
11 h	Période de questions	
11 h 10	L'obligation d'accommodement de l'employeur : une notion revue mais surtout corrigée	**Me Robert Dupont** Associé Heenan Blaikie (présentation de Québec) et **Me Robert Bonhomme** Associé Heenan Blaikie (présentation de Montréal)
11 h 50	Période de questions	
12 h	Clôture	**M. Michel Kelly-Gagnon**

Inscription

Veuillez m'inscrire au colloque

☐ QUÉBEC
Mercredi 5 novembre 2008

☐ MONTRÉAL
Jeudi 6 novembre 2008

LE POINT
sur les normes du travail

Nom : _____

Titre : _____

Entreprise : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Tél. : _____

Téléc. : _____

Courriel : _____

Coût

Membre du CPQ : 195 $ (+ taxes) = 220,11 $
Non-membre : 265 $ (+ taxes) = 299,12 $

Mode de paiement

☐ **Visa** ☐ **MasterCard**

Numéro de la carte : _____

Expiration : _____

Titulaire de la carte : _____

Signature autorisée : _____

☐ **Chèque** à l'ordre du Conseil du patronat du Québec
1010, Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7

Retourner par télécopie au 514.288.5165

TPS : 101098283 / TVQ : 1000509252